



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson tenue à la salle des délibérations du conseil ce 17 décembre 2020 à 19 h, à laquelle sont présents, outre son honneur le maire Jacques Grenier, les conseillers suivants :

Monsieur Martin Veilleux Conseiller #1
Madame Claudine Martineau Conseillère #2
Madame Nathalie Dion Conseillère #3
Madame Rollande Brunet Conseillère #4
Monsieur René Martineau Conseiller #6

Est également présente à cette séance Madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus, tel que requis, et le quorum est respecté.

Conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal, les membres du conseil absents ont reçu l'avis de convocation l'accusé réception ayant été signé par chacun d'eux.

Monsieur le maire, Jacques Grenier, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

2020-12-326 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

ADOPTÉE



1.3 Période de questions

2020-12-327 1.4 Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Trécesson prévoit des dépenses équivalentes aux recettes;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au budget original doit faire l'objet d'un rapport écrit au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires 2021 qui seront disponibles immédiatement au bureau municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de la Municipalité de Trécesson pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE

2020-12-328 1.5 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023.

ADOPTÉE

2. FINANCES



3. TRAVAUX PUBLICS

4. GRAVIÈRES

5. URBANISME

6. DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE

7. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS & POLITIQUES



10. RAPPORT DES ÉLUS

11. INFORMATIONS

12. CORRESPONDANCES

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-12-329 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la séance soit close à 19 h 07.

ADOPTÉE



Jacques Grenier
Maire

Chantal Poliquin
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Jacques Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jacques Grenier
Maire

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire, à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (*art. 161 et 164 CM*).